

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021

DELIBERATION N°2021.00279

**PROGRAMME DE SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISES - SUBVENTIONS
2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20210708-02021002790

DATE D'APPÊCHAGE : 21 juillet 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Nora BERROUKECHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021

PROGRAMME DE SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISES - SUBVENTIONS 2021

Contexte

Le programme de soutien à la création d'entreprises de Saint-Etienne Métropole poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la création de nouvelles entreprises sur le territoire ;
- pérenniser les entreprises au-delà de 3 ans pour développer l'emploi local ;
- attirer des projets exogènes au territoire grâce aux excellences scientifiques et technologiques.

Pour répondre à ces objectifs, Saint-Etienne Métropole met à disposition des porteurs de projets plusieurs pôles entrepreneuriaux structurés et des bâtiments dédiés (les pépinières et hôtels d'entreprises), dans des conditions matérielles optimales. Au sein de ces pôles, une animation et un accompagnement individuel et collectif, sont également proposés.

Pour opérer ces animations et ces accompagnements, Saint-Etienne Métropole s'appuie sur des partenaires qui permettent d'actionner des leviers importants :

- privilégier la qualité de l'accompagnement (amélioration des systèmes de détection et d'évaluation, stabilisation du nombre de projets accompagnés) ;
- consolider les modèles économiques des projets via le développement de partenariats privés (banques, fondations, entreprises...) ;
- mobiliser des expertises spécifiques pour permettre des parcours plus sécurisés ;
- mettre en place des dispositifs de parrainage afin de favoriser les échanges d'expérience entre chefs d'entreprises et créer une communauté d'entrepreneurs.

I. Les Opérateurs partenaires

A. Les plateformes de financement

Les structures de financement de la création d'entreprises interviennent sur cinq segments cibles selon la complexité du projet :

- entreprises unipersonnelles ne nécessitant pas une importante mise de départ (objectif : se créer son propre emploi) accompagnées majoritairement par l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE),
- entreprises au potentiel de création de quelques emplois et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers d'euros, accompagnées majoritairement par Initiative Loire,
- entreprises au potentiel de création d'une dizaine d'emplois voire plus et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers à quelques centaines de milliers d'euros voire plus, accompagnées majoritairement par le Réseau Entreprendre Loire,

- entreprises à dimension sociale et solidaire accompagnées majoritairement par Loire Active.

Des solutions administratives et financières variées et adaptées aux différentes typologies de projets sont apportées par les opérateurs :

- Micro-crédit,
- Prêt d'honneur associé à des engagements de prêt bancaire (effet levier x6),
- Garantie.

B. Les partenaires spécialisés

Afin de s'adapter aux spécificités des formes d'entrepreneuriat (micro entreprise, entrepreneur individuel, portage salarial, développement de l'économie social et solidaire, innovation...), Saint-Etienne Métropole a initié des partenariats avec plusieurs acteurs spécialisés :

- **E-Commerce :**

Au sein de la pépinière République qui cible designers, artisans d'art, maison d'édition, e-commerçants, il est proposé de pérenniser les actions de Welcom, association spécialisée dans la sensibilisation et la formation aux enjeux du e-commerce.

- **Innovation sociale :**

L'émergence de cette économie aux modèles alternatifs est de plus en plus prégnante ces dernières années et a été développée sur le territoire par l'incubateur Ronalpia, implanté à Saint-Etienne. Fort de 3 années d'expérience sur le territoire, Ronalpia a démontré sa capacité à accompagner les porteurs et porteuses selon un process pertinent, professionnel et efficace. Il est proposé d'initier une aide directe à cette structure.

- **Coopérative d'activités :**

L'association Talents croisés dispose d'une expertise en portage salarial pour accompagner les porteurs de projet dans les métiers de la création. Elle permet aux projets d'être testés en limitant les risques pour le porteur.

- **Pôle Entrepreneurial Novaciéries à Saint-Chamond :**

Dédié à l'industrie, sa pré-configuration (5 bureaux et 1 espace de coworking) a ouvert en janvier 2020, en partenariat avec le Club Gier qui prend en charge la gestion et l'animation du lieu.

- **Soutien aux jeunes entrepreneurs à leur sortie de pépinières :**

La CPME Loire a développé le programme JPME à destination des jeunes entreprises du territoire. Ce programme est désormais identifié par les entreprises et plus particulièrement celles qui sortent des pépinières de Saint-Etienne Métropole sur la période 3 ans – 6 ans. Il leur permet de développer leurs réseaux et bénéficier des conseils de chefs d'entreprises expérimentés.

II. Subventions 2021

A. Les plateformes de financement

- **ADIE LOIRE**

Pour l'exercice 2021, l'ADIE LOIRE sollicite une subvention de fonctionnement de 26 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel.

Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2021, il est proposé de répondre positivement

à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

- **INITIATIVE LOIRE**

Pour l'exercice 2021, INITIATIVE LOIRE sollicite une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel et une subvention d'investissement de 50 000 € pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur.

Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2021, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

- **FRANCE ACTIVE LOIRE**

Pour l'exercice 2021, FRANCE ACTIVE LOIRE sollicite une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de 26 000 € et une subvention d'investissement de 11 000 € pour la création d'un fonds de soutien aux startups en innovations sociales.

Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2021, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

- **RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE**

Pour l'exercice 2021, RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE sollicite une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel et une subvention d'investissement de 35 000 € pour contribuer au développement de son fonds de soutien aux entreprises à potentiel de croissance.

Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2021, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

B. Les partenaires spécialisés

- **E-Commerce**

Il est proposé le renouvellement du partenariat pour 2021 avec l'association Welcom qui aura pour mission :

- la détection des entreprises de « e-commerce » intéressées par l'espace Showroom de la pépinière et les services proposés ;
- l'accompagnement des « e-commerçants » et/ou des commerçants souhaitant évoluer vers le e-commerce, pour la mise en place de leur activité ;
- l'organisation de permanences pour rencontrer les stéphanois, les entrepreneurs de la pépinière et l'écosystème local ;
- l'animation de conférences / ateliers dédiés au e-commerce.

Au titre de ce partenariat pour 2021, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 000 € à l'association Welcom.

- **Innovation sociale**

Il est proposé la création d'un partenariat avec l'incubateur RONALPIA qui aura pour mission :

- la détection des porteurs de projets ;
- l'accompagnement des projets ;

- l'organisation d'actions de sensibilisation aux enjeux de l'innovation sociale auprès de la population du territoire ;
- l'animation de conférences / ateliers dédiés à l'innovation sociale.

Au titre de ce partenariat pour 2021, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 30 000 € à RONALPIA.

- **Coopérative d'activité**

Il est proposé le renouvellement du partenariat avec la structure Talents Croisés qui aura pour missions :

- la détection des artisans d'art, designers, maisons d'édition souhaitant bénéficier d'un atelier et bureau partagé en centre-ville de Saint-Etienne au sein de la pépinière République ;
- l'organisation régulière de permanences ;
- l'accompagnement des entrepreneurs hébergés avec leurs outils de suivi et des entretiens réguliers ;
- l'animation sur le site de formations / animations collectives permettant de consolider les liens entre entrepreneurs et écosystème local.

Au titre de ce partenariat pour 2021, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € à TALENTS CROISES.

- **Pépinière NOVACIERIES**

Il est proposé le renouvellement du partenariat avec le Club Gier qui aura pour missions :

- L'animation du comptoir « innovation et entrepreneuriat » situé au sein de la pépinière Novaciéries :
 - ⇒ Accueil physique et téléphonique et gestion du courrier ;
 - ⇒ Gestion commerciale de l'espace de coworking de la pépinière ;
 - ⇒ Organisation de petit-déjeuner d'information ;
 - ⇒ Programmation de conférences/ateliers ;
 - ⇒ Gestion commerciale des espaces réceptifs du bâtiment 60 ;
- La détection et qualification des porteurs de projets :
 - ⇒ Organisation d'opérations de sensibilisation ;
 - ⇒ Réalisation de pré-diagnostics et prescriptions en lien avec Saint-Etienne Métropole ;
 - ⇒ Remontée de dossiers aux comités d'engagements correspondant ;
- L'accompagnement des porteurs de projets :
 - ⇒ Coordination des intervenants (Saint-Etienne Métropole et Chambres consulaires) ;
 - ⇒ Mise en place d'un parrainage au sein du Club Gier ;
 - ⇒ Sensibilisation à l'innovation par le design.

Au titre de ce partenariat, il est proposé pour 2021 d'attribuer une subvention de fonctionnement de 26 000 € au Club Gier.

- **Soutien aux jeunes entrepreneurs à leur sortie de pépinières :**

Suite à l'expérimentation menée en 2019-2020, il est proposé de confirmer le partenariat avec la CPME Loire qui aura pour missions dans le cadre de son programme JPME:

- L'organisation d'ateliers thématiques en complément des ateliers organisés par Saint-Etienne Métropole au sein des pépinières ;
- L'organisation d'échanges des entrepreneurs avec des entreprises déjà établies ;

- La réalisation de diagnostics dans la continuité de l'accompagnement mis à disposition en pépinières.

Au titre de ce partenariat pour 2021, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 € à CPME Loire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement des subventions de fonctionnement suivantes :**
 - **26 000 € à l'ADIE Loire ;**
 - **40 000 € à Initiative Loire ;**
 - **26 000 € à France Active Loire ;**
 - **40 000 € à Réseau Entreprendre Loire.**
 - **14 000 € à Welcom ;**
 - **40 000 € à Talents Croisés ;**
 - **26 000 € au Club Gier ;**
- **approuve le versement des subventions d'investissement suivantes :**
 - **50 000 € à Initiative Loire pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur ;**
 - **11 000 € à France Active Loire pour contribuer à son fonds de soutien aux startups en innovation sociale ;**
 - **35 000 € à Réseau Entreprendre Loire pour contribuer à son fonds « Booster » ;**
 - **30 000 € à RONALPIA pour contribuer à son fonds de soutien à l'innovation sociale sur le territoire ;**
 - **30 000 € à CPME Loire pour contribuer à son fonds de soutien aux jeunes entrepreneurs ;**
- **approuve les conventions de partenariat correspondantes et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires ;**
- **les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2021 sur les comptes :**
 - **INUM ENTRE, Chapitre 65 pour le fonctionnement,**
 - **INUM SUFLI pour l'investissement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU